

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
13	12	12

Date de convocation
03 février 2021

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 09 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf février à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIVS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.

Absents : Pierre JULIEN.

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance

Objet : Organisation de la plateforme de gestion de l'espace public
N° de délibération : 3

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12	12	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre du transfert de la compétence pour l'entretien des voiries opéré au 1^{er} septembre 2015, il avait été acté une organisation de travail en lien avec les nécessités de services et les souhaits des agents sur la base d'un cycle de travail hebdomadaire de 39 heures et les horaires suivants : 8h00-12h00 / 13h00-17h00 (16h00 le vendredi). Cette organisation avait ensuite été soumise pour approbation à l'Assemblée délibérante le 8 décembre 2015, après avis favorable du Comité technique.

Cinq ans après le transfert de compétences, une nouvelle réflexion a été initiée sur l'organisation de travail des agents travaillant sur des missions d'entretien de la voirie, des équipements et de l'éclairage public et sur des missions de propreté. Dans l'objectif de poursuivre l'amélioration du service rendu à la population, une modification de l'organisation de la plateforme de gestion de l'espace public est proposée.

Ainsi, afin d'optimiser le travail des agents et fluidifier l'organisation collective, les horaires des agents pourraient être revus et ainsi s'étendre de 6h00 à 17h00.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 2 février 2021,

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210209-03-DE
Date de télétransmission : 03/03/2021
Date de réception préfecture : 03/03/2021

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

VALIDE l'organisation de la plateforme de gestion de l'espace public.

MODIFIE le règlement intérieur en conséquence.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC